



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-009-2023-01

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /**

IDF-2022-12-23-00033 - ARRÊTÉ DRAC 2022 076?? portant désignation d'un architecte des Bâtiments de France, ?? conservateur de monuments historiques appartenant à l'État (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2022-12-23-00033

ARRÊTÉ DRAC 2022 076

portant désignation d'un architecte des  
Bâtiments de France,  
conservateur de monuments historiques  
appartenant à l'État



**ARRÊTÉ DRAC 2022 – 076**

**portant désignation d'un architecte des Bâtiments de France,  
conservateur de monuments historiques appartenant à l'État**

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- VU le code du patrimoine, l'article R621-69 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère chargé de la culture, notamment son article 5 ;
- VU l'arrêté du 19 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Laurent ROTURIER directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU l'arrêté n° MCC - 0000062691 du 12 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Benjamin ABA-PEREA, comme architecte des Bâtiments de France, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise et conservateur des monuments historiques appartenant à l'État ;
- SUR proposition du chef du service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux et après avis du chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-d'Oise,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

**Monsieur Benjamin ABA-PEREA**, architecte des Bâtiments de France, est désigné conservateur du domaine du château d'Écouen, ainsi que du fort d'Écouen, monuments historiques classés appartenant à l'État.

À ce titre, il assure notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux d'entretien de ces monuments pour le compte de l'État. Il est amené à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien. Il formule un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation des biens.

**Article 2 :**

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 23 décembre 2022

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles

*[signé]*

**Laurent ROTURIER**